

# Spécifications

## Prestations préalables



# Sommaire

Prestations préalables	3
Contenants, enliassage et étiquetage	10
Points de dépôt	20

# Prestations préalables

## Optimisation des coûts par tri préalable et dépôt

La Poste rétribue les prestations préalables des clients commerciaux en cas d'envois à grande échelle par des indemnités sur le prix d'envoi. Des économies sont possibles dans les domaines du tri préalable et du dépôt.

Vous réduirez le prix de votre envoi à grande échelle en effectuant un tri préalable de vos lettres et/ou en les déposant dans l'un de nos centres courrier ou logistiques.

Vous décidez quelles prestations préalables vous prenez en charge pour nous lors du dépôt d'envois adressés. Il existe trois types d'indemnités pour les prestations préalables:

- Indemnités de site pour le dépôt à certains endroits (à partir de 10 000 envois par dépôt et par jour)
  - Indemnités de tri pour le tri préalable des envois en liasses par circonscriptions, localités et cases postales (à partir de 3000 envois par dépôt et par jour) pour midilettes et grandes lettres
  - Indemnité pour palettes/conteneurs collectifs par localité et territoire d'acheminement
- Tous les types d'indemnités peuvent être combinés entre eux.

### Avis préalable

- À partir d'un certain volume d'envois adressés, nous vous prions d'aviser le dépôt au plus tard 3 jours ouvrables avant la livraison (facilite la planification des ressources).
- Veuillez nous signaler les envois qui sont soumis au supplément pour envois spéciaux ou lorsque la Poste doit se charger de l'oblitération ou de l'étiquetage.
- Veuillez établir l'avis préalable via le service en ligne «Annonce d'une expédition de lettres» dans le Centre clientèle de la Poste ([www.poste.ch/services-en-ligne](http://www.poste.ch/services-en-ligne)).
- À livrer: Bulletin de livraison/bordereau de dépôt pour les lettres et pour les envois prétriés également le procès-verbal de tri et la liste des palettes.

Mode d'expédition	Avis préalable impératif
Courrier A	À partir de 10 000 envois
Envois isolés du Courrier B	À partir de 10 000 envois
Envois en nombre du Courrier B	À partir de 30 000 envois
OnTime Mail	Toujours (quantité minimale 10 000 envois)

### Facturation par bordereau de dépôt/bulletin de livraison

Le bordereau de dépôt/bulletin de livraison «Lettres adressées» peut être établi via le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres» dans le Centre clientèle de la Poste ([www.poste.ch/services-en-ligne](http://www.poste.ch/services-en-ligne)). L'indemnisation des prestations préalables (de site, pour palettes/conteneurs collectifs et/ou de tri) est ensuite portée en déduction sur la facture mensuelle de la Poste.

## Indemnités de site et de tri

Ce chapitre décrit comment profiter au mieux des indemnités. Pour ce faire, il est important qu'en cas d'envois pré-triés, les envois restants soient mis en vrac dans les conteneurs à lettres afin qu'une indemnité de site puisse être octroyée pour l'ensemble de la livraison.

Prestations donnant droit à une indemnité	Quantité minimale <sup>1)</sup> Indemnité de site	Quantité minimale <sup>2)</sup> Indemnité de tri	
	Format Lettre standard, midilette, grande lettre	Format Lettre standard	Midilette, grande lettre
Courrier A	10 000 envois donnent droit à une indemnité  Tous les envois doivent émaner du même expéditeur. Déposer les envois non triés en vrac dans les conteneurs à lettres	Aucune	3000 envois donnent droit à une indemnité  Tous les envois doivent émaner du même expéditeur.
Envois isolés du courrier B			
Envois en nombre du courrier B			
OnTime Mail			

<sup>1)</sup> La quantité minimale s'entend par dépôt d'envoi et bulletin de livraison. Des informations complémentaires relatives au dépôt sont disponibles au chapitre «Modalités de dépôt».

<sup>2)</sup> Les envois doivent correspondre au même genre et à la même catégorie de format (y compris liasses-solde / envois restants).

### Points de dépôt avec indemnité de site

Les centres courrier et logistiques de la Poste prennent en charge vos envois en nombre du lundi au vendredi (hors jours fériés). Vous trouverez d'autres informations au chapitre «Points de dépôt».

Les livraisons partielles ne sont pas autorisées, c'est-à-dire que différents ordres ne doivent pas être regroupés et déposés en des endroits différents.

### Informations complémentaires sur l'indemnité de tri

Le tri par localité et par circonscription de distribution est intéressant si des liasses d'au moins 3 cm d'épaisseur peuvent être confectionnées par circonscription (en moyenne au moins dix envois).

Si vous concentrez l'envoi sur une région ou une ville et son agglomération, le tri par localité et circonscription est pertinent dès 3000 exemplaires.

La préparation (y compris la palettisation des envois) doit être effectuée selon les modalités de dépôt. Si, en plus du tri préalable, la palettisation n'est pas effectuée selon les directives, les indemnités sont réduites ou supprimées et des charges sont facturées en sus le cas échéant.

Vous avez droit à une indemnité de tri, même si vous ne déposez pas les envois à l'un des sites définis avec indemnité de site. Ne donnent pas droit à une indemnité les envois dans les liasses-solde et les liasses «expédition». Pour les liasses par localité dans les villes, on utilisera les numéros postaux d'acheminement avec deux chiffres complémentaires.

Des informations détaillées sur le thème Dépôt des envois se trouvent dans le chapitre «Contenants, enlissage et étiquetage».

**Combinaison d'indemnité de site et de tri**

- Si toutes les conditions citées sont remplies, une indemnité de site est également accordée pour les envois triés.
- La quantité minimale de 10 000 envois par dépôt (par bordereau de dépôt/bulletin de livraison) donnant droit aux indemnités peut également être atteinte si des envois triés et non triés (mais disposés dans des conteneurs à lettres) sont déposés en même temps.
- L'octroi de l'indemnité présuppose que tous les envois émanent du même expéditeur.
- Les indemnités sont octroyées du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Dimensions	Format	Épaisseur	Poids	Degré de tri	Indemnité de tri	Indemnité de site			Supplément pour envois spéciaux au titre des envois de courrier en nombre
						Centre courrier	Courrier A au centre courrier jusqu'à 17h00***	Points de dépôt donnant droit à l'indemnité**	
Jusqu'à B5 (de 140 x 90 mm à 250 x 176 mm)	Carte postale	–	1–20 g	Liasses par circonscription de distribution / pour cases postales	–	–1.5 c.	–2.5 c.	–1 c.	–
	Lettre standard	Jusqu'à 20 mm*	1–100 g		–				
	Midilette	Jusqu'à 20 mm	101–500 g		–15 c.				
Jusqu'à B4 (353 x 250 mm)	Grande lettre	Jusqu'à 20 mm	1–1000 g		–15 c.				
Jusqu'à B5 (de 140 x 90 mm à 250 x 176 mm)	Carte postale	–	1–20 g	Liasses par localité	–	–1.5 c.	–2.5 c.	–1 c.	–
	Lettre standard	Jusqu'à 20 mm*	1–100 g		–				
	Midilette	Jusqu'à 20 mm	101–500 g		–5 c.				
Jusqu'à B4 (353 x 250 mm)	Grande lettre	Jusqu'à 20 mm	1–1000 g		–5 c.				
Tous formats				Liasses-solde	–	–	–	–	+25 c.
				Envois-solde (en vrac dans des conteneurs à lettres)	–	–1.5 c.	–2.5 c.	–1 c.	+25 c.

Prix en CHF, TVA incluse.

\* Envois en nombre du Courrier B: les selfmailer de plus de 6 mm d'épaisseur sont considérés comme des envois spéciaux

\*\* Pour des informations détaillées, référez-vous au chapitre «Points de dépôt»

\*\*\* Dépôt minimal de 10 000 lettres en Courrier A adressées du même expéditeur du lundi au vendredi (hors jours fériés).

L'heure d'arrivée des lettres en Courrier A au centre courrier est déterminante pour le droit à une indemnité (y compris les lettres des prises en charge postales).

### Indemnité pour palettes et conteneurs collectifs

Les conditions suivantes doivent être remplies pour bénéficier d'une indemnité:

#### Envois donnant droit à l'indemnité

L'indemnité est uniquement accordée pour les envois triés (en liasses par localité et par circonscription de distribution). Les envois au format B5 jusqu'à 100 g ne bénéficient d'aucune indemnité pour les palettes et les conteneurs collectifs.

Type de contenant + contenu	Format	Indemnité/pièce
Palettes/(SB) par localité	B4	8 c.
	B5 de plus de 100 g	4 c.
Palettes/SB par territoire d'acheminement	B4	5 c.
	B5 de plus de 100 g	2.5 c.
Palettes/(SB) par centre	B4 + B5	–
Palettes/(SB)-solde	B4 + B5	–

L'indemnité se base sur le plan de numérotation pour la formation des liasses, des sacs, des conteneurs collectifs et des palettes. Vous le trouverez sur [www.poste.ch/prestations-prealables](http://www.poste.ch/prestations-prealables).

#### Contenus

Les palettes et conteneurs collectifs doivent avoir le contenu suivant:

Type: palettes/conteneurs collectifs (SB)	Liasses par circ. de distr.	Liasses par localité	Liasses-solde
Palettes/(SB) par localité*	Oui	Oui	Non
Palettes/SB par territoire d'acheminement	Oui	Oui	Non
Palettes/(SB) par centre	Oui	Oui	Non
Palettes/(SB)-solde	Oui	Oui	Oui

\* Désignés comme SB/palette direct dans le plan de numérotation (dans la colonne A NPA)

Cette logique de remplissage est la condition pour pouvoir bénéficier de l'indemnité pour palettes/SB.

**Exemple**

Quantité: 100 000 midilettes B5,  
envoi en nombre du Courrier B, en  
voi spécial  
Dépôt: Centre courrier Härkingen  
Livraison: sur des palettes

Prestation préalable	Indemnités			Suppléments	Total par envoi
	Palettes	Tri	Site	Envois spéciaux	
Palette/conteneur collectif par localité	-4 c.				-4 c.
Palette/conteneur collectif par territoire d'acheminement	-2.5 c.				-2.5 c.
Palette/conteneur collectif par centre	-				-
Palette/conteneur collectif-solde	-				-
Liasses par circonscription de distribution	-	-15 c.	-1.5 c.	-	-16.5 c.
Liasses par localité	-	-5 c.	-1.5 c.	-	-6.5 c.
Envois-solde en vrac dans des conteneurs à lettres	-	-	-1.5 c.	+25 c.	+23.5 c.
Liasses-solde	-	-	-	+25 c.	+25 c.

**Exemple de prix**

Prestation préalable	Calcul	Supplément en CHF	Indemnité en CHF
Palette par localité	4 000 envois x -4 c.		-160.00
Palette par territoire d'acheminement	40 000 envois x -2.5 c.		-1 000.00
Liasses par circonscription de distribution	60 000 envois x -15 c.		-9 000.00
Indemnité de site pour liasses par circonscription de distribution	60 000 envois x -15 c.		-900.00
Liasses par localité	25 000 envois x -5 c.		-1 250.00
Indemnité de site pour liasses par localité	25 000 envois x -1.5 c.		-375.00
Envois-solde en vrac dans des conteneurs à lettres	5 000 envois x -25 c.	1 250.00	
Indemnité de site pour envois-solde en vrac dans des conteneurs à lettres	5 000 envois x -1.5 c.		-75.00
Liasses-solde sur palette	10 000 envois x -25 c.	2 500.00	
<b>Total des indemnités</b>			<b>-9 010.00</b>

Tous les prix s'entendent TVA comprise.

Aucune indemnité ne sera accordée pour les envois non triés qui ne sont pas déposés en vrac ou correctement placés dans des conteneurs à lettres (empilés sur des conteneurs collectifs ou sur palettes).

Le tri préalable par circonscription de distribution, pour cases postales et par localité est ainsi intéressant pour les envois spéciaux aux formats carte postale ou standard, même sans indemnité de tri. Vous trouverez plus d'informations sous [www.poste.ch/presentationlettre](http://www.poste.ch/presentationlettre) dans la spécification «La présentation des lettres de A-Z» du chapitre Envois spéciaux.

**Modalités de dépôt**

**Affranchissement/Timbrage**

- Le mode d'affranchissement idéal pour les envois à grande échelle d'envois triés est l'affranchissement PP.
- L'affranchissement peut également être effectué au moyen d'un système d'affranchissement intelligent (IFS avec un timbre à date possible mais pas avec une marque PP) ou avec des timbres-poste.
- Lorsque les envois triés sont affranchis avec des timbres-poste, ceux-ci doivent obligatoirement être oblitérés par vos soins, conformément aux directives de la Poste; vous pouvez discuter de la procédure avec votre conseiller ou votre conseillère à la clientèle.
- Veuillez respecter les directives d'affranchissement par produit/offre de prestations.
- Vous trouverez des informations sur les différentes solutions d'affranchissement de la Poste sur [www.poste.ch/affranchir](http://www.poste.ch/affranchir) et dans le factsheet «Solutions d'affranchissement».

**Envois triés**

- Les envois pré-triés doivent être déposés en liasses étiquetées et dans des conteneurs collectifs ou sur palettes correctement étiquetés.
- Les envois triés en liasses par circonscription de distribution, pour cases postales et/ou par localité **ne doivent pas** être déposés dans des conteneurs à lettres.
- Les palettes et les conteneurs collectifs doivent être formés selon le plan de numérotation actuel de la Poste.
- Les envois sont tout d'abord groupés par palettes/conteneurs collectifs
  - par localité (p. ex. 8500),
  - puis par territoire d'acheminement (p. ex. 85),
  - lorsque plus aucun groupage n'est possible, par centre (p. ex. 8)
  - et enfin en palette-solde (1 – 9); cf. chapitre «Indemnité pour palettes et conteneurs collectifs».
- Les conteneurs à lettres, les conteneurs collectifs et les palettes sont soumis à des poids minimaux et maximaux. Vous les trouverez au chapitre «Contenants».
- Les envois doivent être enliassés et empilés de telle sorte qu'ils ne puissent pas se défaire ou tomber de la palette.

**Déclaration dans le procès-verbal de tri**

- L'application des indemnités se base sur un procès-verbal de dépôt établi par le déposant. Ce procès-verbal contient les informations suivantes:
- Expéditeur et numéro de référence de facturation Poste
  - Déposant
  - Produit (p. ex. envoi en nombre du Courrier B)
  - Dates de distribution (uniquement pour OnTime Mail et Professional Mail)

- Total des envois triés
  - dont en liasses par circonscription de distribution
  - dont en liasses pour cases postales
  - dont en liasses par localité
  - Liasses/envois-solde
  - Date de mise à jour du répertoire des rues avec données de tri utilisé
  - En outre, les informations suivantes doivent être fournies:

Type de contenant + contenu	Nombre de palettes en unités	Nombre d'envois en unités
Palettes/(SB) par localité	Oui	Oui
Palettes/SB par territoire d'acheminement	Oui	Oui
Palettes/(SB) par centre	Oui	Oui
Palettes/(SB)-solde	Oui	Oui

Ajouter en bas du procès-verbal de tri:

Logiciel: «nom du logiciel»

Date de contrôle/Poste: procès-verbal de tri contrôlé le «jj.mm.aa»

Poste CH SA			
<b>Numéro de référence de facture de l'expéditeur</b>		999999999	
<b>Expéditeur/Information sur l'étiquette de liasse</b>		<b>Déposant</b>	
Modèle SA Route de Berne 84 1234 Lieu Schweiz		Imprimerie Modèle Rue Prince 1 56789 Lieu France	
<b>Référence client / remarques / objet</b>		Catalogue automne 2	
<b>Produit</b>		OnTime Mail Standard 1 jour ouvrable	
<b>Date de dépôt</b>		12.08.2019	
<b>Date du fichier de tri</b>		05.08.2019	
<b>Date de distribution OnTime Mail</b>		16.08.2019	
<b>Type de liasse</b>	<b>Nombre de liasses</b>	<b>Nombre d'envois</b>	
Nombre d'envois dans des liasses par circonscription	1'987	99'333	
Nombre d'envois dans des liasses cases postales	40	2'000	
Nombre d'envois dans des liasses par localité	185	9'257	
Nombre d'envois non triés 1-9	52	2'590	
<b>Total</b>	<b>2'264</b>	<b>113'180</b>	
<b>Type de contenant</b>	<b>Nombre de contenant</b>	<b>Nombre d'envois</b>	
Localité	22	8'610	
Territoire d'acheminement	104	99'991	
Centre	2	1'897	
Solde 1 – 9	3	2'682	
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>113'180</b>	
Logiciel: «Nom du logiciel» Date de contrôle/Poste: procès-verbal de tri contrôlé le «jj.mm.aa»			

Extrait d'un procès-verbal de tri

**Déclaration dans le bordereau de dépôt des lettres**

Les indications relatives aux palettes doivent être complétées dans le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres» pour que l'indemnité puisse être créditée sur la facture. Seuls les envois traités par un logiciel approuvé donnent droit à une indemnité.

Exemple

Type de contenant + contenu	Nombre d'envois en unités
Palettes/(SB) par localité	24 487
Palettes/SB par territoire d'acheminement	34 817

### Envois non triés

- Déposez les envois en vrac (non enliassés) dans des conteneurs à lettres.
- Livrez les conteneurs à lettres empilés sur des conteneurs collectifs ou sur des palettes au centre courrier ou logistique.
- Étiquetez correctement les conteneurs collectifs ou les palettes.

### À fournir à chaque dépôt

- Bulletin de livraison/bordereau de dépôt pour lettres
- En cas d'envois prétriés: procès-verbal de tri

### Outils pour le tri conforme aux exigences de la Poste

#### Préparation des envois de lettres et de journaux

##### Planifier, calculer et déposer un ordre d'expédition de publipostages adressés en nombre

Avec le service en ligne gratuit «Préparation des envois de lettres et de journaux», vous gérez l'expédition d'envois en nombre adressés de manière simple et économique: de la planification à l'attribution automatique de l'ordre en passant par le calcul du prix. Profitez d'importantes indemnités pour prestations préalables et de conséquentes économies sur les suppléments pour envois spéciaux grâce à l'optimisation du tri de vos adresses. Vous pouvez créer directement dans l'outil tous les documents requis pour la poursuite du traitement au lettershop et pour le dépôt des envois.

Contact: [support.presort@post.ch](mailto:support.presort@post.ch)

[www.post.ch/préparation-du-depot](http://www.post.ch/préparation-du-depot)

### Répertoire des rues avec données de tri

- La condition à remplir pour bénéficier de l'indemnité pour tri préalable par liasses par circonscription de distribution est l'utilisation du «Répertoire des rues avec données de tri».
- L'ancienneté des données de tri doit être **au maximum de 60 jours** au moment du dépôt à la Poste.
- Si le répertoire des rues avec données de tri utilisé date de plus de 60 jours, il n'y a pas de droit à indemnisation du tri préalable.
- Vous trouverez des informations techniques sur le «Répertoire des rues avec données de tri» dans [l'instruction ad hoc](#) ou sur: [www.poste.ch/geodonnees](http://www.poste.ch/geodonnees).
- Vous pouvez obtenir gratuitement le «Répertoire des rues avec données de tri» actuel via le centre de téléchargement du service en ligne [«Données d'adresses et géodonnées»](#) de la Poste. Pour cela, il vous suffit de posséder un compte utilisateur auprès de la Poste.
- Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser au Centre de compétences Adresses:
  - Téléphone: 058 386 67 67
  - E-mail: [gestion-des-adresses@poste.ch](mailto:gestion-des-adresses@poste.ch)

# Contenants, enliassage et étiquetage

## Instructions et outils pour la préparation des envois

Préparez le processus d'expédition de manière optimale pour un traitement ultérieur réussi. Pour ce faire, la Poste vous fournit gratuitement des contenants.

### Enliassage et étiquetage

#### Conditions-cadres

- Au moins 3 envois par liasse, épaisseur min. 3 cm
- Maximum 50 envois par liasse, poids max. 5 kg
- Les envois triés pour lesquels vous faites valoir une indemnité doivent être enliassés par ficelage croisé et les liasses munies d'une étiquette correspondante
- Déposez les envois non triés ouverts dans des conteneurs à lettres
- Les liasses doivent être suffisamment solides afin
  - que les envois ne soient pas endommagés
  - que les liasses ne soient pas endommagées sur les installations de tri
  - que les liasses ne se défassent pas durant le transport
- Utilisez de l'encre de couleur noire pour l'information de liasse
- Positionnez l'adresse de l'expéditeur en haut à droite
- La hauteur des caractères doit être de 4 mm au minimum ou la taille des caractères de 18 points au minimum
- Pour le numéro postal d'acheminement et la localité de destination, utilisez des **caractères gras** de taille au moins deux fois supérieure à la police utilisée pour les autres indications
- Le format de l'étiquette de liasse dépend de celui de l'envoi:
  - Formule: format de l'étiquette de liasse = ½ du format du contenu
  - Exemple: envoi C5 (229 × 162 mm) + format de l'étiquette de liasse A6 (148 × 105 mm)
- Les étiquettes en couleur peuvent être remplacées par des bandes synthétiques de la couleur correspondante:
  - Largeur de la bande: min. 15 mm
  - Information de liasse (vous trouverez un exemple deux pages plus loin):
    - Dans le champ d'adresse de l'enveloppe supérieure à la place de l'adresse du destinataire
    - En cas d'envois sous film, à droite de l'adresse du destinataire
- Apposer l'information de liasse sur chaque envoi, pour les détails, voir page suivante

#### Adresse / informations d'acheminement

- L'étiquetage des liasses doit être conforme au plan de numérotation pour la formation des liasses, des sacs, des conteneurs collectifs et des palettes
- Le plan de numérotation actuel peut être téléchargé sur [www.poste.ch/prestations-prealables](http://www.poste.ch/prestations-prealables)

#### Liasses par circonscription de distribution

- Dans la liasse, les envois doivent être classés dans l'ordre croissant, c'est-à-dire dans le sens de la tournée du facteur
- Le coin supérieur gauche de l'étiquette de liasse doit comporter une série d'au moins 20 «S»
- S'il existe plus d'une liasse par circonscription de distribution, les liasses doivent être numérotées (p. ex. liasse 1/3, liasse 2/3, liasse 3/3). Les liasses doivent être déposées par ordre croissant

#### Couleur des étiquettes de liasse

Couleur	Prestation / mode d'expédition
Blanc	Courrier A, Courrier A Plus
Bleu	Envois isolés du Courrier B (dépôt jusqu'à 350 ex. ou volumes plus importants pour lesquels vous avez recours à l'offre de prestations pour envois isolés et payez le prix correspondant)
Jaune	Envois en nombre du Courrier B
Vert	OnTime Mail, Professional Mail
Selon le mode d'expédition choisi	Recommandé (p. ex. bleu si l'acheminement doit être effectué par envoi isolé du Courrier B)

**Liasses sans étiquette de liasse**

**Informations relatives aux liasses**

Apposer l'information de liasse sur chaque envoi

**Taille des caractères et des champs de liasse et barres de séparation**

1. La taille minimale des caractères doit être de 3,5 mm ou 10 points.
2. Les indications d'acheminement (NPA et localité) et, pour OnTime Mail et Professional Mail, la date de distribution doivent en outre figurer en caractères gras et être d'au moins trois points plus grandes que le reste des informations relatives aux liasses.
3. Si l'impression en gras n'est pas possible, ces informations doivent être imprimées en caractères plus grands (plus grands que décrits sous les points 1 et 2).
4. La taille des champs de liasse est fonction de ces informations minimales de taille des caractères.
5. Pour les liasses par case postale et par circonscription de distribution, il faut apposer au moins cinq «S».
6. La zone d'adresse et de codage doit dans tous les cas toujours rester libre et blanche. Les informations relatives au lieu d'acheminement doivent être placées de telle sorte qu'elles n'entravent pas le tri automatique (informations sur: [www.poste.ch/presentationlettre](http://www.poste.ch/presentationlettre)).
7. Pour délimiter l'adresse du destinataire, apposer une barre de séparation épaisse bien visible au-dessus et au-dessous (pas d'épaisseur minimale).

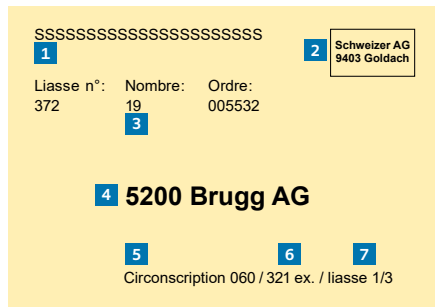
Ligne	Indication sur la liasse	Explication
Ligne 1		Barre de séparation noire
Ligne 2	<b>SSSSS Distribution le 14.01.21*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSSSS: Identification des liasses par circonscription et des liasses par case postale</li> <li>- La mention «Distribution le» ne doit être apposée que pour les envois OnTime Mail et Professional Mail.</li> </ul>
Ligne 3	<b>circ. let. 704*</b> 14 Ex. Liasse 1/2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circonscription de distribution de facteur lettres et numéro; pour les envois cases postales, apposer la mention Case postale</li> <li>- Nombre d'envois par liasse</li> <li>- Nombre de liasses pour la circonscription de distribution correspondante</li> </ul>
Ligne 4	<b>9527 Niederhelfenschwil*</b>	Numéro postal d'acheminement localité ou du territoire d'acheminement ou numéro courant
Ligne 5		Barre de séparation noire

\* Si l'impression en gras n'est pas possible, les informations doivent être imprimées en caractères plus grands.



**Modèles pour l'exemple Envois en nombre du Courrier B (étiquettes de liasse jaunes)**

**Liasse par circonscription de distribution**



- 1 Désignation des liasses par circonscription de distribution
- 2 Expéditeur
- 3 Nombre d'exemplaires par liasse
- 4 NPA et localité de destination
- 5 Circonscription de distribution
- 6 Total des exemplaires pour l'office de distribution
- 7 En présence de plusieurs liasses pour un même facteur, les liasses doivent être numérotées.

**Liasse pour cases postales**

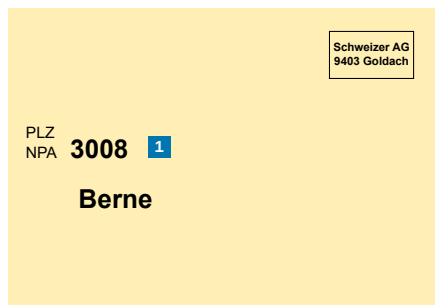
Confectionnez une liasse séparée pour la distribution dans les batteries de cases postales.



- 1 Désignation des liasses pour cases postales
- 2 Indication de l'office cases postales
- 3 Total des exemplaires pour la batterie de cases postales concernée

**Liasse par localité**

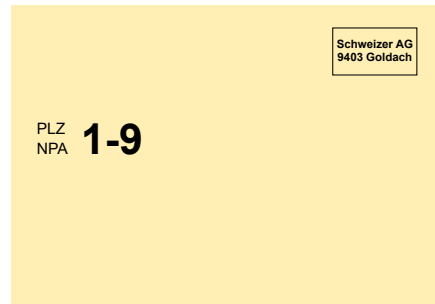
Veillez confectionner une liasse séparée pour les localités.



- 1 NPA d'adressage à quatre positions

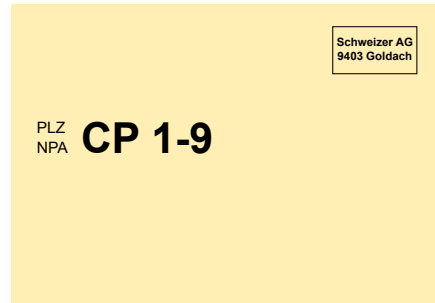
**Liasse-solde**

Pour les liasses-solde avec adresses du domicile, veuillez confectionner une liasse séparée



**Liasse-solde case postale**

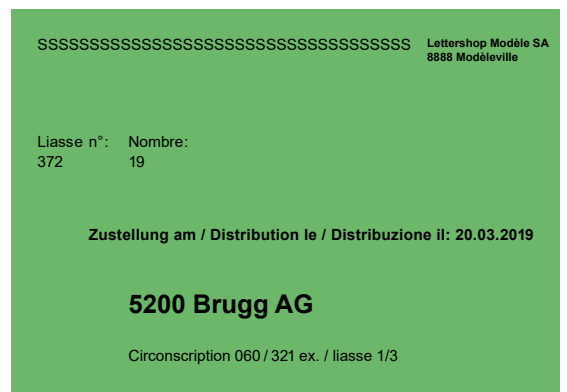
Pour les liasses-solde avec adresses case postale, veuillez confectionner une liasse séparée



**Remarque importante concernant les étiquettes de liasse OnTime Mail**

L'indication du jour de distribution doit être inscrite en trois langues et en **caractères gras**:

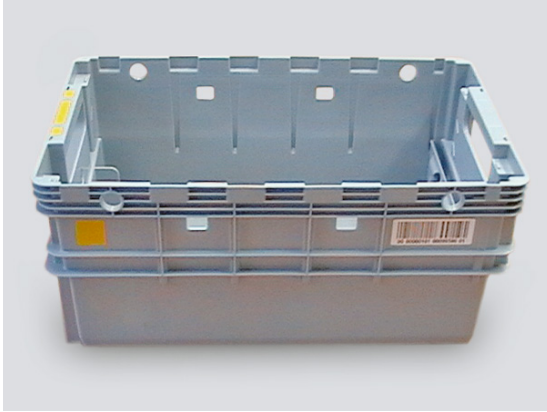
**Zustellung am / Distribution le / Distribuzione il: DD.MM.YYYY**



Modèle d'étiquette de liasse de circonscription de distribution OnTime Mail

**Contenant**

Pour le traitement soigneux et efficace des lettres, les conteneurs à lettres, les conteneurs collectifs et les palettes jouent un rôle crucial. Les conteneurs à lettres peuvent être déposés soit dans des conteneurs collectifs soit sur des palettes.



Conteneur à lettres (BB)



Conteneur collectif (SB)



Dépôt sur palettes (PAL)

**Étiquetage des conteneurs collectifs et des palettes**

- Préparez les conteneurs collectifs et les palettes selon le plan de numérotation actuel
- Densification:
  - D'abord par conteneur collectif/palette par NPA et par localité (p. ex. 8500)
  - Ensuite par territoire d'acheminement (p. ex. 85)
  - Puis par centre (p. ex. 8)
  - Et finalement les quantités résiduelles 1-9
- L'étiquetage des conteneurs à lettres n'est pas nécessaire
- Le cas échéant, générez un code à barres pour le champ «Track & Trace palettes»
- Votre avantage: consultation gratuite du statut

- de traitement des envois sur palettes
- Informations complémentaires: factsheet «Suivi des envois sur palettes» sur: [www.poste.ch/suivi-des-envois](http://www.poste.ch/suivi-des-envois) → Documents ou auprès de votre conseiller ou conseillère à la clientèle
- Utilisez l'étiquette prévue pour chaque prestation / mode d'expédition
- Format de l'étiquette: A4 (297 × 210 mm)
- 3 étiquettes doivent être apposées par palette:
  - 2 × latéralement
  - 1 × en haut
- Un modèle pour la création des étiquettes se trouve sur [www.poste.ch/prestations-prealables](http://www.poste.ch/prestations-prealables)

**Modèles pour l'exemple des envois OnTime Mail (étiquette de palette / conteneur collectif verte)**



Exemple: OnTime Mail par NPA et par localité

**Modèles pour l'exemple des envois en nombre en Courrier B (étiquette de palette / conteneur collectif jaune)**



Exemple: envois en nombre du Courrier B par NPA et localité



Exemple: OnTime Mail par territoire d'acheminement



Exemple: envoi en nombre du Courrier B par territoire d'acheminement



Exemple: OnTime Mail par centre

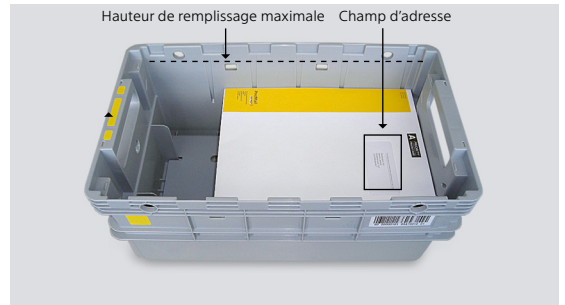
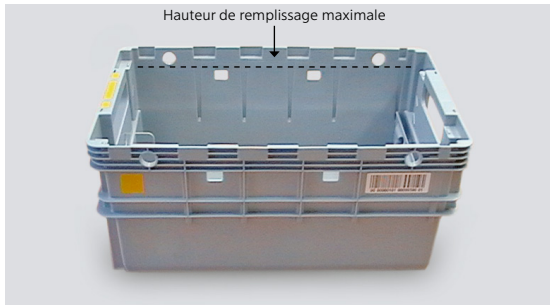


Exemple: envoi en nombre du Courrier B par centre

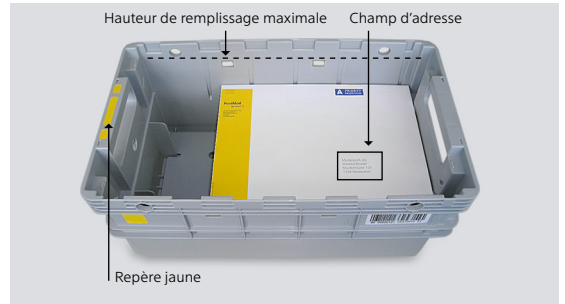
Les conteneurs à lettres, les conteneurs collectifs et les palettes jouent un rôle essentiel dans le traitement de vos envois. Il existe différents types de conteneurs.

**Conteneur à lettres (BB)**

- Pas d'étiquetage nécessaire
- Dimensions: 50 x 29 x 22 cm
- Poids à vide: 1,5 kg
- Charge utile: 13,5 kg
- Empilable et encastrable (encastrable à vide)
- Plaques de séparation (pour séparer le Courrier A du Courrier B ou en cas de remplissage incomplet)

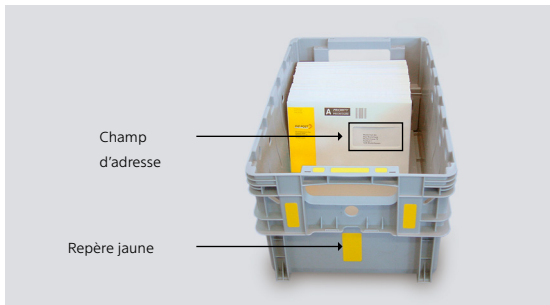


Envois au format vertical, disposition à plat, jusqu'au format B4 (250 x 353 mm)



Envois au format horizontal, disposition à plat, jusqu'au format B4 (353 x 250 mm)

**Remplissage correct des conteneurs à lettres**



Disposition à la verticale 140 x 90 mm jusqu'au format B5 (250 x 176 mm)

- Disposez les envois jusqu'au format B5 (250 x 176 mm) à la verticale dans les conteneurs à lettres, avec la marque d'affranchissement en haut.
- Veillez à ce que les adresses soient du côté du repère jaune.
- Seule cette disposition permet le tri automatique des envois.

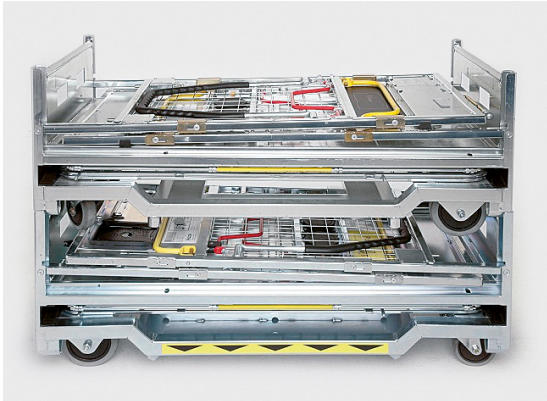
- Les envois **de format supérieur à B5** (250 x 176 mm) sont disposés à plat dans les conteneurs à lettres.
- Les adresses **ne** pointent **pas** en direction du repère jaune.
- Les conteneurs ne doivent pas être remplis au-delà du bord supérieur des encoches rectangulaires (ligne discontinue).

**Important:**

- Aucune indemnité de site n'est accordée lorsque les envois non triés ne sont pas disposés correctement dans les conteneurs à lettres.
- Les envois disposés de manière erronée sont remplacés correctement, ce qui occasionne un surcroît de travail.

**Conteneur collectif (SB)**

- Longueur extérieure: 126 cm
- Largeur extérieure: 57 cm
- Hauteur totale à vide: 153 cm
- Poids à vide: 96 kg (y c. grilles latérales)
- Charge utile: 460 kg
- Matériau: métal
- Empilable (jusqu'à 4 conteneurs collectifs repliés)  
Train de roulement longitudinal
- Volume de chargement: 24 conteneurs à lettres empilés (4 x 6 conteneurs à lettres) ou 48 conteneurs à lettres emboîtés (vides)
- Deux grilles latérales rigides amovibles pour le transport de sacs ou de gros objets



Conteneurs collectifs empilés

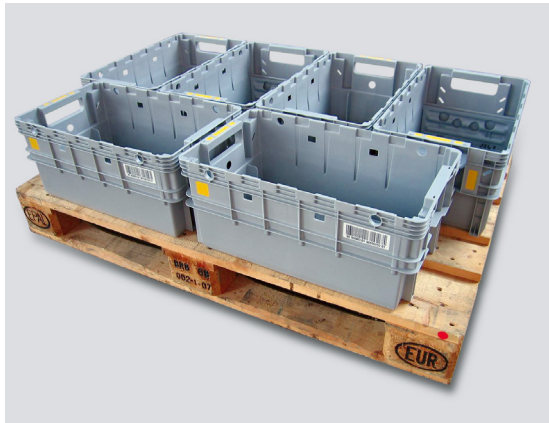


Conteneur collectif vide



Conteneur collectif chargé de conteneurs à lettres

**Palettes (PAL)**



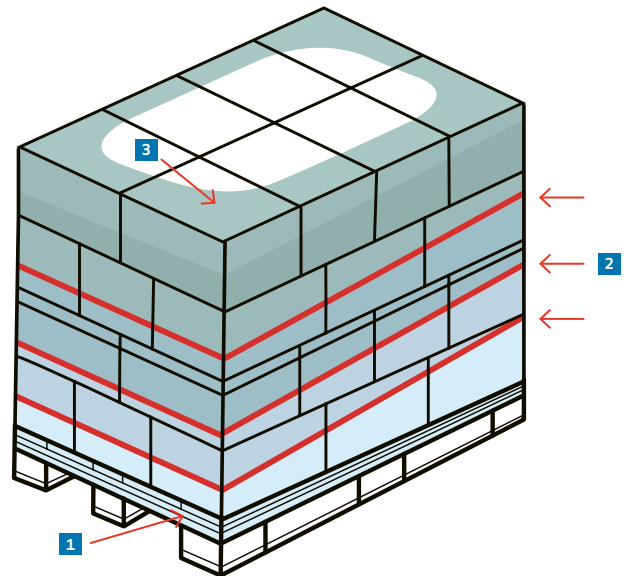
Une palette permet d'empiler 7 hauteurs de 6 conteneurs à lettres (= au total 42 conteneurs à lettres). Pour les palettes avec cadre, 2 cadres au maximum peuvent être posés l'un sur l'autre.



Les conteneurs à lettres vides peuvent être chargés encastés sur la palette. La hauteur totale pour 7 niveaux est de 103 cm.

**Palettes avec liasses**

Si des liasses sont conditionnées sur palette, elles doivent être sécurisées pour éviter qu'elles ne se défassent durant le transport. Nous recommandons la sécurisation de l'ensemble de la palette avec un film étirable ou rétractable via un enveloppement bas (1), moyen (2) et supérieur (3). Cela garantit la meilleure stabilité et protection des marchandises. L'important est que les étiquettes de palette soient apposées de telle sorte qu'un éventuel code à barres de palette puisse être scanné sans problème.



Sécurisez le chargement d'au maximum 7 par filimage ou par une bande. La hauteur totale pour 7 niveaux est de 157 cm.

**Poids minimaux**

Contenant	Poids brut
Palette	200 kg (tare comprise)
Conteneur collectif (SB)	150 kg (tare comprise)
Solde	Une palette/un SB-solde maximum peut être inférieur au poids minimal (1 palette-solde)

**Poids maximum**

Contenant	Poids brut
Conteneur à lettres (BB)	15 kg (dont 1,5 kg de tare)
Conteneur collectif (SB)	560 kg (dont 96 kg de tare)
Palettes (PAL)	600 kg (dont 25 kg de tare)

**Palettes EURO**

- Dimensions: 1200 x 800 x 144 mm.
- En cas de dépôt de lettres adressées sur des palettes EURO (palettes, cadres, couvercles), l'échange se fait conformément aux directives EPAL en vigueur.
- La règle de l'échange 1:1 s'applique.
- Les palettes à usage unique et endommagées ne sont pas échangées.
- Les palettes EURO peuvent être commandées sur [www.epal.ch](http://www.epal.ch).

**Commande de conteneurs à lettres et de conteneurs collectifs**

La commande de conteneurs à lettres et de conteneurs collectifs\* est gratuite. Le transport des contenants est payant.

Commande:

- Veuillez passer commande suffisamment tôt ou planifiez la livraison avec votre filiale, votre conseiller ou conseillère à la clientèle afin que les dispositions nécessaires puissent être prises
- Par Internet: c'est simple et rapide via le système de gestion des contenants vides (LGBS) sur [www.poste.ch/contenants](http://www.poste.ch/contenants)
  - Commande gratuite 24 heures sur 24 et
  - Calcul du besoin en contenants vides possible
- Par téléphone: contactez notre service de prise en charge payant au 0800 825 800

Détails concernant la commande:

- La commande est gratuite
- Le transport est payant
- Si la commande nous parvient avant 12h00 en ligne ou par téléphone, la livraison intervient le lendemain (lu-ve)
- Aucune livraison le samedi, le dimanche et les jours fériés
- Nous fournissons des informations, p. ex. sur l'inscription, l'exploitation et le mode opératoire par téléphone du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 au numéro 058 386 54 74 ou par e-mail à [contenants@poste.ch](mailto:contenants@poste.ch)

\*Les conteneurs collectifs ne doivent pas être transportés à l'étranger; des conteneurs à lettres et des palettes sont prévus à cet effet.

**Adresses de contact**

Des questions? Veuillez-vous adresser à votre conseiller ou conseillère à la clientèle ou à l'équipe Conseil en dépôt et en logistique de votre région.

Post CH AG  
 Logistik-Services  
 Operations  
 Logistik und Beratung  
 Lischmatt 40  
 4621 Härkingen  
[logistikberatung.mitte.ls@post.ch](mailto:logistikberatung.mitte.ls@post.ch)  
 Téléphone 058 667 71 11

Post CH AG  
 Logistik-Services  
 Operations  
 Logistik und Beratung  
 Zürcherstrasse 161  
 8010 Zurich-Mülligen  
[logistikberatung.ost.ls@post.ch](mailto:logistikberatung.ost.ls@post.ch)  
 Téléphone: 058 341 44 90

Poste CH SA  
 Services logistiques  
 Opérations  
 Conseils et logistiques  
 Z.I. Le Marais  
 1300 Eclépens  
[conseils.logistiques.ouest.ls@post.ch](mailto:conseils.logistiques.ouest.ls@post.ch)  
 Téléphone 058 386 41 83

Posta CH SA  
 Servizi Logistici  
 Operations  
 Consulenze logistiche  
 Via Industrie 12  
 6590 Cadenazzo  
[consulenze.logistiche.sud.ls@post.ch](mailto:consulenze.logistiche.sud.ls@post.ch)  
 Téléphone 058 448 63 60

# Points de dépôt

## Sites pour le dépôt de courrier

La Poste exploite un réseau dense pour le dépôt des envois. Selon le mandat, le produit et les volumes, les centres courrier et logistiques ainsi que les filiales et les filiales en partenariat sont à votre disposition.

- Les petits volumes d’envois peuvent être déposés dans chaque filiale.
- Les capacités de prise en charge d’envois de lettres sont toutefois limitées en quantité: pour cette raison, les volumes d’envois plus importants doivent être déposés directement dans un centre courrier, un centre logistique ou à un guichet des clients commerciaux.
- Le traitement le jour même et la distribution dans le délai défini au préalable sont ainsi garantis.
- Une carte interactive avec les sites ainsi que les informations sur les heures d’ouverture des points de dépôt se trouvent sur: [www.poste.ch/sites](http://www.poste.ch/sites).
- Votre conseiller ou conseillère à la clientèle vous renseignera volontiers.

### Produits avec points de dépôt définis à titre définitif

#### Dépôt d’envoi Services SameDay

- Environ 87 points de dépôt sont à votre disposition le long de l’axe économique suisse pour le dépôt d’envois SameDay.
- Vous trouverez des informations détaillées concernant les lieux de dépôt sous: [www.poste.ch/sites](http://www.poste.ch/sites).

#### Dépôt OnTime Mail

Vous pouvez déposer les envois OnTime Mail au guichet des clients commerciaux d’un centre courrier ou logistique.

#### Dépôt PromoPost

Le service en ligne «PromoPost Manager» vous aide à sélectionner le meilleur lieu de dépôt. Le système vous propose une sélection de lieux de dépôt en fonction du volume et du poids global de votre envoi.

- Volumes réduits:  
jusqu’à un poids de 920 kilos au maximum, ou deux conteneurs collectifs  
→ dépôt auprès de n’importe quelle filiale en Suisse
- Volumes moyens:  
jusqu’à un poids de 9200 kilos, soit 14 palettes ou 20 conteneurs collectifs au maximum  
→ dépôt exclusivement aux points de dépôt pour la clientèle commerciale dans un centre courrier ou un centre logistique
- Volumes élevés:  
poids dépassant 9200 kilos, soit plus de 14 palettes ou 20 conteneurs collectifs  
→ dépôt exclusivement dans l’un des trois centres courrier (Härkingen, Zurich-Mülligen ou Eclépens)

#### Prise en charge au domicile de l’entreprise

- Vous avez aussi la possibilité de faire prendre en charge les envois postaux à ce domicile.
- Vous trouverez des informations à ce sujet sur [www.poste.ch/prises-en-charge](http://www.poste.ch/prises-en-charge)

## Sites donnant droit à une indemnité

- Centre courrier
- Centre logistique



Site	N° de téléphone	Heures d'ouverture
● <b>Eclépens</b> Centre courrier Z.I. le Marais 12 1300 Eclépens	058 341 39 74	Lu-Ve De 10h00 à 18h30
● <b>Härkingen</b> Briefzentrum Lischmatt 40 4621 Härkingen	058 667 71 11	Lu-Ve De 07h30 à 18h30
● <b>Zürich-Mülligen</b> Briefzentrum Zürcherstrasse 161 8952 Schlieren	058 341 44 20	Lu-Ve De 07h30 à 18h30
● <b>Genève</b> Centre logistique Rue de Montbrillant 38 1201 Genève 2	058 448 80 02	Lu-Ve De 9h00-12h00 13h00-18h00
● <b>Givisiez</b> Centre logistique Rte Jo Siffert 34 1762 Givisiez	079 648 99 92	Lu-Ve De 7h30-12h00 De 14h00-18h00
● <b>Vétroz</b> Centre logistique Route du Grand Canal 45 1963 Vétroz	058 341 45 45	Lu-Ve De 14h00-18h30
● <b>Ostermundigen</b> Logistikzentrum Milchstrasse 1 3072 Ostermundigen	058 338 62 89	Lu-Ve De 8h30-12h00 De 13h00-18h30
● <b>Bâle</b> Logistikzentrum Gartenstrasse 143 4052 Bâle	076 371 51 13	Lu-Ve De 14h00-18h30
● <b>Kriens</b> Logistikzentrum Nidfeldstrasse 1 6010 Kriens	058 341 31 80	Lu-Ve De 14h00-18h30
● <b>Gossau (SG)</b> Logistikzentrum Lagerstrasse 4 9200 Gossau SG	079 306 76 35	Lu-Ve De 7h30-18h30
● <b>Untervaz</b> Logistikzentrum Wingertliweg 5 7204 Untervaz	058 341 34 35	Lu-Ve De 8h00-12h00 De 13h30-20h00
● <b>Cadenazzo</b> Centro logistico Via Industrie 12 6593 Cadenazzo	079 238 87 54	Lu-Ve De 15h00 à 18h15

**Poste CH SA**  
**Services logistiques**  
**Wankdorffallee 4**  
**3030 Berne**

**[www.poste.ch/prestations-prealables](http://www.poste.ch/prestations-prealables)**  
**[www.poste.ch/sites](http://www.poste.ch/sites)**  
**Téléphone 0848 888 888**  
**[contactcenter@poste.ch](mailto:contactcenter@poste.ch)**

